

# Un haut fonctionnaire licencié après l'échec de son examen linguistique

■ La N-VA a renforcé l'exigence de bilinguisme des top managers. La première victime est francophone.

Lors de son entrée au gouvernement fédéral, la N-VA avait remis sur la table un vieux dossier qui traînait dans les cartons depuis 2002 : vérifier l'exigence de bilinguisme de la part des hauts fonctionnaires de l'administration fédérale. La mesure poussée par Steven Vandeput (N-VA), le ministre de la Défense et de la Fonction publique, était passée en conseil des ministres fin octobre 2016.

A l'époque, le Gerfa, le groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative, avait fustigé une mesure "qui interdira à l'avenir à la plupart des Wallons de briguer un poste de direction dans les ministères fédéraux". D'autres avaient salué cette réforme, qui obligera les hauts fonctionnaires à s'exprimer dans les deux principales langues nationales.

## Licenciement en cas d'échec

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, environ 133 administrateurs et managers de l'administration fédérale doivent prouver leur bilinguisme via deux examens au Selor s'ils ne l'ont pas déjà fait précédemment. Ceux qui ont été engagés après cette date disposent d'un délai de six mois pour réussir ces examens. En cas d'échec, ils sont automatiquement licenciés. Les administrateurs et managers déjà en place au 1<sup>er</sup> mai 2017 bénéficient, eux, d'un délai de deux ans et demi pour réussir les tests.

Selon nos informations, cette nouvelle exigence de bilinguisme vient de faire sa première victime. Et c'est un francophone qui en fait les frais. Nicolas Locoge, l'un des dix managers du SPF Economie, a été démis de ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars. En poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il n'a pu réussir son examen linguistique au cours des six mois impartis. Une ultime session a été organisée par le Selor en dernière minute mais sans succès.

"C'est le premier de la liste mais

d'autres hauts fonctionnaires suivront, explique une source proche du dossier. Etant donné que ceux déjà en place au 1<sup>er</sup> mai 2017 disposent d'un délai de deux ans et demi pour réussir leur test, le gros des échecs devrait intervenir plus tard."

La dernière limite est donc fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la majorité des hauts fonctionnaires de l'administration. Il nous revient qu'au minimum trois administrateurs du SPF Finances éprouveraient de grosses difficultés à réussir leurs tests. "Cela concerne aussi des néerlandophones. Exiger un tel niveau de bilinguisme, ça peut être néfaste pour l'administration", explique une autre source.

## Un taux de réussite de 54 % à peine...

En plus des 133 directeurs de l'administration, environ 4000 chefs de service doivent également passer ces tests linguistiques. La seule différence est qu'ils ne sont pas licenciés en cas d'échec. En revanche, il n'est plus possible d'évaluer un fonctionnaire de l'autre rôle linguistique lorsqu'on n'est pas bilingue.

Or, seuls 58 % des néerlandophones ont réussi l'épreuve orale de l'examen (l'article 10bis) permettant de mener ces évaluations. Côté francophone, à peine 54 % des participants ont réussi cette même épreuve. "Il y a encore un gros paquet de gens non bilingues dans l'administration, explique-t-on. Il n'y a pas assez de Flamands et de francophones qui réussissent les tests du Selor, ce qui pose problèmes pour les évaluations en cascade des fonctionnaires de rangs inférieurs. Pour le moment, on manque d'évaluateurs."

Les résultats de l'autre examen (l'article 11bis) sont plus encourageants: 73 % de réussite côté francophone et 91 % côté flamand. Mais les hauts fonctionnaires doivent réussir les deux tests pour conserver leur place (11 bis, puis 10bis).

Laurent Lambrecht

## 4 000

### chefs concernés

En plus des 133 directeurs, environ 4000 chefs de services doivent prouver leur bilinguisme.